

Orientations

Orientation 3.3.1 Préserver un foncier agricole fonctionnel, maintenir des structures agricoles viables et favoriser l'installation

Contexte

[...]

Enjeux

Cette orientation se situe à l'articulation des enjeux Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire et Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

Lignes directrices de l'orientation

- Préserver le foncier agricole vital dans le cadre des schémas de cohérence territoriaux (SCOT) sous la responsabilité des Pays et des documents locaux d'urbanisme sous la responsabilité des communes ou intercommunalités compétentes, en s'assurant notamment de la protection des surfaces herbagères en fond de vallée indispensables à l'alimentation hivernale des troupeaux en conformité avec le cahier des charges de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Beaufort.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.3.1.a - Soutenir l'installation des jeunes	Accompagnement de projets	Mise à disposition de foncier et de bâtiments , accompagnement des démarches d'installation	Organisations professionnelles agricoles, SAFER, Région, Département, intercommunalités
[...]	[...]	[...]	[...]

Orientations

Référence ID de l'article : #4883

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 08:24